

## Conditions générales d'utilisation de la carte MOVERI

Les conditions générales d'utilisation de la carte MOVERI (ci-après «CG») règlent la relation juridique entre la société émettrice de la carte (MOVERI SA, Spittelweg 1, 5034 Suhr, e-mail: [info@moveri.ch](mailto:info@moveri.ch), tél. 0848 848 490; ci-après «MOVERI») et le titulaire de la carte. Pour une meilleure lisibilité, c'est la forme masculine qui est adoptée ci-après. Elle inclut cependant toujours la forme féminine.

1. Dans le cadre des présentes CG relatives à l'utilisation de la carte MOVERI, le titulaire de la carte est habilité à acquérir des produits et des services avec la carte MOVERI et d'éventuelles cartes supplémentaires dans des stations-service de l'enseigne MOVERI ainsi que dans d'autres points d'acceptation (ci-après «points d'acceptation»), et ce après que MOVERI a contrôlé et accepté sa demande. Sont exclus les achats de billets de loterie et de jeux de hasard, de cartes de téléphone, de sacs poubelle taxés, de bons cadeaux et de cartes de prépaiement. MOVERI se réserve le droit de solliciter des informations auprès des offices publics, des réviseurs externes en matière de solvabilité ou d'autres organismes compétents, afin de vérifier la demande de carte et pour le traitement de la relation contractuelle. MOVERI se réserve également et expressément le droit de rejeter les demandes de cartes sans avoir à en donner les motifs et de refuser des demandes de carte sans justification, de bloquer ou d'exiger à tout moment la restitution des cartes émises, qui sont la propriété de MOVERI, et de résilier avec effet immédiat la relation contractuelle, notamment en cas de non-respect des dispositions contractuelles par le titulaire de carte, sous réserve du décompte final. Si le titulaire de la carte communique des données personnelles de tiers (p. ex. prénom et nom de famille d'employés), il doit s'assurer que ces tiers sont d'accord avec la transmission et le traitement de leurs données.

En règle générale, seules les personnes et les entreprises ayant leur domicile, respectivement leur siège, en Suisse peuvent recevoir des cartes.

2. Grâce à la carte MOVERI, les clients privés peuvent acquérir des produits et des services pour un maximum de CHF 800.- par mois et par carte. MOVERI peut prévoir des limites journalières et, dans certains cas particuliers, accorder une limite plus élevée par mois et par carte. Concernant les clients commerciaux, MOVERI peut exiger, selon le résultat de la vérification de la solvabilité et du registre du commerce, une caution à des fins de sécurité.

Chaque point d'acceptation fournit les prestations obtenues auprès de son partenaire contractuel identifié par présentation de la carte MOVERI et, pour ce qui est de celui-ci, auprès de tout autre partenaire contractuel en son propre nom et pour son propre compte. Tous les prestataires de la chaîne fournissent leurs prestations en leur propre nom et pour leur propre compte et assument envers leur bénéficiaire respectif tant l'obligation de garantie que le risque de du croire et d'encaissement (opérations dites en chaîne).

Le point d'acceptation remet au titulaire de la carte un bulletin de livraison (sans indication de la TVA suisse) lors de chaque achat de prestations avec une carte MOVERI. Le titulaire de la carte a droit à une facture conforme aux dispositions en matière de TVA exclusivement envers MOVERI.

3. Le titulaire de la carte reçoit un code PIN pour chaque carte. Le code PIN doit toujours être conservé séparément de la carte MOVERI et doit être gardé secret par le titulaire de la carte. Le titulaire de la carte est responsable de toutes les acquisitions de produits et de services qui ont été opérées avec le code PIN et sa carte MOVERI. Il s'engage aussi à honorer le montant de ses acquisitions si la carte MOVERI a été égarée entre-temps. Les cartes de carburant MOVERI volées ou perdues doivent

être immédiatement signalées à MOVERI. Un avis de perte par téléphone doit être immédiatement confirmé par écrit.

4. Le titulaire de la carte s'engage à payer les factures mensuelles selon le délai imprimé sur la facture. Les frais administratifs s'élèvent actuellement à CHF 2.50 pour les factures papier et par prélèvement direct (LSV) transmises par la poste. Les factures qui ont été transmises par e-mail sont gratuites, et il en va de même pour les factures eBill. MOVERI se réserve le droit d'appliquer à tout moment des frais administratifs.

5. Si le titulaire de la carte ne respecte pas les obligations de son contrat avec MOVERI, ou si un contrôle de solvabilité, effectué entre-temps, montre un résultat négatif, MOVERI se réserve le droit de bloquer provisoirement ou entièrement la carte MOVERI ou de mettre fin immédiatement à la relation contractuelle. Au troisième rappel, les frais de rappel et de traitement sont facturés au client à raison de CHF 10.- par rappel. Si le titulaire de la carte n'utilise plus sa carte MOVERI durant une longue période, MOVERI se réserve le droit de bloquer la carte pour cause d'inactivité.

6. Les changements de nom et d'adresse doivent être communiqués sans délai et par écrit à MOVERI. Les communications de MOVERI à l'adresse indiquée en dernier lieu par le titulaire de la carte sont considérées comme valables. Si une adresse transmise par le titulaire de la carte ne peut pas être vérifiée par MOVERI, MOVERI se réserve le droit d'exiger du titulaire de la carte une attestation de domicile officielle. Les coûts pour des recherches d'adresses résultant du non-respect de cette disposition peuvent être mis à la charge du titulaire de la carte.

7. Les cartes MOVERI endommagées, perdues ou volées sont remplacées moyennant des frais de CHF 10.-.

8. Le titulaire de la carte a le droit d'exiger à tout moment la suppression des données enregistrées ayant trait à sa personne. Cela n'est toutefois possible que si la relation contractuelle est résiliée conformément au chiffre 12. Dans ce cas, les données qui ne sont plus nécessaires au regard des motifs pour lesquels elles ont été collectées, ou dont la conservation n'est plus nécessaire pour des motifs juridiques, seront supprimées au terme de la relation contractuelle.

9. En signant la demande de carte, le titulaire de la carte s'engage à accepter que ses données personnelles puissent être utilisées. Celles-ci concernent nom, prénom, âge, sexe, domicile, adresse e-mail, numéro de téléphone et données de transaction pour des campagnes publicitaires et de marketing, et en particulier l'analyse de ses données pour une publicité personnelle ainsi que des informations sur des activités particulières (organisation de concours et de compétitions). Le titulaire de la carte peut à tout moment révoquer son consentement à la publicité par voie électronique, par téléphone ou par courrier.

10. MOVERI, en tant que responsable-des données, traite les données personnelles collectées dans le cadre de la carte carburant MOVERI, en particulier le prénom et le nom, l'adresse, la date de naissance, la nationalité, le statut de l'autorisation, la profession, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, etc. dans le respect de la loi suisse sur la protection des données (LPD) et, dans la mesure où elle est applicable, du règlement général européen sur la protection des données (RGPD). MOVERI

traite ces données personnelles exclusivement dans le but de traiter la demande de carte ainsi que pour le déroulement et l'évaluation de la relation client et carte et des données de transaction de la carte MOVERI. MOVERI est autorisé à demander et à vérifier à tout moment ces données personnelles ou d'autres informations nécessaires dans le cadre de l'usage prévu (p. ex. sur la solvabilité/les renseignements sur le crédit, sur d'éventuelles mesures de protection des personnes majeures, etc.) auprès de titulaires de carte, d'offices des poursuites, d'organes de contrôle des habitants, d'autorités de protection des enfants et des personnes majeures, d'organismes de crédit (y compris la Centrale des crédits).

Dans le cadre de programmes de cartes spécifiques choisis par le titulaire de la carte, MOVERI peut également mettre à la disposition de tiers les données nécessaires à l'exécution de ces programmes. MOVERI veille à ce que les destinataires des données soient liés par des obligations de confidentialité et de protection des données. En signant sa demande de carte, le titulaire de la carte accepte expressément que MOVERI, ainsi que les tiers mandatés par ce dernier, utilisent également ses données personnelles, en particulier son adresse postale, son adresse e-mail ainsi que son numéro de téléphone, pour collecter et analyser des informations sur les achats et les transactions à des fins publicitaires, d'études de marché et d'opinion pour ses propres produits ainsi que pour d'autres produits. Il est également possible, dans ce cadre, d'effectuer des analyses de panier d'achat qui reflètent les habitudes de consommation ainsi que les profils personnels. Les données personnelles collectées à cette occasion sont traitées de manière strictement confidentielle. Le consentement du titulaire de la carte constitue la base juridique de ce traitement de données. Le titulaire de la carte a le droit de s'opposer à tout moment à cette utilisation élargie et à la transmission de ses données personnelles à MOVERI et de révoquer son consentement. Si le titulaire de la carte souhaite révoquer son consentement, il peut le faire savoir à MOVERI par e-mail à l'adresse suivante : [info@moveri.ch](mailto:info@moveri.ch) ou par courrier à MOVERI SA, Chemin Mettlen 9b, 2500 Bienne .

Le titulaire de la carte accepte expressément par la présente que MOVERI peut mandater des tiers en Suisse et à l'étranger pour le traitement de la demande de carte ainsi que pour le traitement et l'évaluation des relations liées au client et à la carte ainsi que des données de transaction dans le cadre des dispositions applicables en matière de protection des données et puissent leur communiquer ses données personnelles à ces fins. Il est garanti par contrat que les tiers mandatés traitent les données dans le respect des dispositions applicables en matière de protection des données et exclusivement aux mêmes fins de traitement que MOVERI, telles qu'elles ont été communiquées au titulaire de la carte dans le présent point. Toutefois, si des tiers ont leur siège en dehors de l'Union Européenne (UE) ou de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE), MOVERI ne transmet les données personnelles du titulaire de la carte que dans la mesure où une protection appropriée des données est garantie, par exemple au moyen de clauses contractuelles standard de l'UE ou de clauses standard de protection des données que le PFPDT a préalablement approuvées, délivrées ou reconnues. Le titulaire de la carte accepte en outre que, même en cas de transactions en Suisse, les données personnelles soient transmises à MOVERI via les réseaux mondiaux de cartes.

Le titulaire de la carte a le droit, dans le cadre de la législation sur la protection des données qui lui est applicable et dans la mesure où celle-ci le prévoit, d'obtenir des informations, de rectifier, de supprimer, de limiter ou de s'opposer au traitement des données et de demander la remise de données personnelles. Dans la mesure où un traitement de données repose sur son consentement, le titulaire de la carte peut le révoquer à tout moment, avec effet pour l'avenir. La légitimité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation n'en est pas affectée. Ces droits peuvent être exercés par e-mail à [info@moveri.ch](mailto:info@moveri.ch) ou par courrier à l'adresse suivante : MOVERI SA, Chemin Mettlen 9b, 2500 Bienne. Tant que le titulaire de la carte est en possession de la carte MOVERI ou que la relation contractuelle persiste, une demande de suppression ne peut toutefois porter que sur les données personnelles qui ne sont pas nécessaires dans le cadre du traitement des transactions. Dans le cas contraire, le titulaire de la carte doit résilier la carte MOVERI. Dans tous les cas, une demande de suppression doit être déposée par écrit. Sinon, les données personnelles ne sont supprimées que lorsqu'elles ne sont plus nécessaires pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été collectées. Toute personne concernée a par ailleurs le droit de faire valoir ses droits en justice ou de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données. L'autorité

de protection des données compétente en Suisse est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (<http://www.edoeb.admin.ch>).

11. MOVERI se réserve le droit de modifier et de compléter à tout moment les CG relatives à l'utilisation de la carte MOVERI. Les modifications et les compléments des CG (cela inclut également une éventuelle application de frais administratifs) sont publiés sur [www.moveri.ch](http://www.moveri.ch) et/ou communiqués au titulaire de la carte par tout autre moyen jugé approprié. Ils sont considérés comme valables si le titulaire de la carte ne formule pas auprès de MOVERI une opposition par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la date de la réception, en renvoyant la carte dans le même temps, ou s'il continue à utiliser la carte après réception des modifications et des compléments. Si le titulaire de la carte formule son opposition dans les délais, la relation contractuelle entre MOVERI et le titulaire de la carte prend fin immédiatement, sous réserve de créances existantes résultant de ou en lien avec une utilisation antérieure. La carte est invalidée dès réception de l'opposition auprès de MOVERI.

12. Le titulaire de la carte, au même titre que MOVERI, peut mettre fin à tout moment à cette convention par lettre recommandée. Le client s'engage dans ce cas à retourner immédiatement la carte MOVERI à **Moveri SA, Card Center, Chemin Mettlen 9b, 2500 Biel/Bienne 6** ou à l'éliminer après l'avoir découpée.

13. En signant la demande de carte, le titulaire de la carte accepte les conditions générales relatives à l'utilisation de la carte MOVERI.

14. Le contrat entre le titulaire de la carte et MOVERI est régi par le droit suisse. Le for est à Suhr. De-meurent réservées les règles obligatoires relatives aux fors.

Suhr, 01.09.2023